



Saint-Loup-Lamairé, le 24 mai 2016

Compte-rendu de la réunion de Bureau de la CLE du SAGE Thouet
Le 19/05/2016 au SMVT, à Saint-Loup-Lamairé.

Personnes présentes :

Olivier CUBAUD, Président du Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet et de la CLE du SAGE Thouet
Jean-Pierre ANTOINE, Délégué de la Communauté d'Agglomération Saumur Loire Développement et 1^{er} Vice-Président de la CLE du SAGE Thouet
Hubert BAUFUMÉ, Vice-Président de la Communauté de Communes du Pays Loudunais et 2nd Vice-Président de la CLE du SAGE Thouet
Jocelyne MARTIN, Conseil Départemental du Maine-et-Loire
Pierre BIGOT, Président du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique de la Vallée de la Dive
Claude DEVAUD, Chambre Régionale d'Agriculture de Poitou-Charentes
Jean-Christophe POUVREAU, Association des Irrigants de la Vienne
Florence BARRE, Agence de l'Eau Loire-Bretagne
Frédéric NADAL, DDT des Deux-Sèvres
Côme DURAND, DREAL Poitou-Charentes
Vincent HARDY, Chambre d'Agriculture des Deux-Sèvres
Justine RICHARD, Bureau d'études GÉO-HYD
Arnaud JACQUET, Bureau d'études GÉO-HYD
Flavie THOMAS, Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet
Alexis PACAUD, Technicien SAGE Thouet
Pierre PÉAUD, Animateur SAGE Thouet

Personnes excusées :

Esther MAHIET-LUCAS, Conseil Départemental des Deux-Sèvres
Jean-Paul SOUTIF, FDPMA de Maine-et-Loire
Louis PERRIN, Syndicat de Valorisation et de Promotion des Étangs de Poitou-Charentes Vendée
Jean-François LUQUET, ONEMA Centre Poitou-Charentes

M. CUBAUD accueille les participants et les remercie d'être présents à cette réunion de Bureau de la CLE du SAGE Thouet. Il énonce ensuite l'ordre du jour, à savoir :

- 1. Présentation du diagnostic du SAGE**
- 2. Cahier des charges de l'étude de « Préfiguration de la mise en œuvre de la compétence GEMAPI sur le bassin du Thouet »**
- 3. Préparation de la CLE du 1^{er} juin 2016**
- 4. Questions diverses (sollicitations Chambre Agriculture 79 et 49)**

1. Présentation du diagnostic du SAGE

Pierre PÉAUD indique que le projet de diagnostic du SAGE a été envoyé par mail aux membres du Bureau de la CLE avant la séance. Il laisse ensuite la parole au bureau d'études GÉO-HYD qui a rédigé le diagnostic afin qu'ils puissent rappeler le calendrier de l'étude et présenter les différents points abordés dans ce document.

Justine RICHARD rappelle les différentes séances de travail (CLE, Bureau de CLE, Commissions thématiques) qui ont permis la rédaction du diagnostic et présente ensuite les grands éléments du diagnostic en lien avec les enjeux « Ressource en eau », « Qualité des eaux », « Milieux Aquatiques » et « Gouvernance ». Une présentation est également faite sur les coûts de la gestion de l'eau sur les 10 dernières années. Enfin sont présentés les objectifs de gestion qui ont été définis suite au travail des commissions thématiques du SAGE (cf. présentation).

Les membres du Bureau émettent les remarques suivantes sur cette présentation :

Enjeu « Ressource en eau » (quantité)

M. NADAL indique que les 9.9 Mm³ dont fait état l'OUGC Thouet-Thouaret-Argenton (TTA) représentent le volume autorisé en 2016 et non le volume prélevé sur ce territoire.

M. BIGOT complète en indiquant que certaines exploitations du bassin de la Dive sont alimentés par le barrage du Cébron.

M. HARDY confirme qu'en effet des exploitations du bassin de la Dive peuvent être concernées par l'OUGC-TTA. La localisation du point de prélèvement détermine l'appartenance à l'OUGC-TTA ou l'OUGC de la Dive.

Concernant le respect des volumes prélevables, M. HARDY complète en indiquant que l'objectif de l'OUGC-TTA est de respecter les volumes annuellement et également de respecter les volumes saisonniers. Il ajoute que la définition de volumes saisonniers par le Préfet est une spécificité du bassin du Thouet.

M. NADAL répond que le Préfet a fait le choix de définir des volumes saisonniers au vu des spécificités hydrologiques du bassin du Thouet.

M. HARDY précise que l'Autorisation Unique de Prélèvement (AUP) délivrée à l'OUGC-TTA est valable pour une période de 10 ans et pas seulement pour la campagne 2016 comme indiqué dans la présentation.

M. ANTOINE remarque que les ménages font de plus en plus attention aux économies d'eau bien qu'il n'y ait pas ou peu de programmes de sensibilisation contre le gaspillage.

Enjeu « Qualité des eaux »

M. ANTOINE relève que la pollution par le Phosphore peut trouver son origine dans les rejets des stations d'épuration.

Justine RICHARD répond que les stations d'épuration peuvent être en effet des sources de pollutions ponctuelles de Phosphore. Toutefois, les stations du bassin sont plutôt efficaces et leur apport est minoritaire. La contamination par le Phosphore provient majoritairement des sols, surtout sur l'ouest du bassin.

M. POUVREAU indique que l'analyse des sols sur le bassin de la Dive met en évidence une pauvreté en Phosphore.

Il est répondu que les caractéristiques du bassin font que le phosphore se trouve naturellement dans les sols à l'ouest du bassin du Thouet ce qui n'est pas le cas sur le bassin de la Dive.

M. DEVAUD confirme en indiquant que sur l'ouest du bassin le phosphore est bien présent naturellement dans le sol.

Concernant les outils permettant de reconquérir la qualité des eaux, M^{me} BARRE fait remarquer que la mise en place de programmes « globaux » prenant en compte la totalité des problématiques d'un territoire (pollutions diffuses, milieux aquatiques, ...) est difficile car un maître d'ouvrage n'a pas forcément les compétences pour intervenir sur toutes les problématiques.

Enjeu « Milieux aquatiques »

Sur la thématique de la morphologie des cours d'eau, Pierre PÉAUD complète en indiquant que les données REH (Réseau d'Évaluation des Habitats) qui permettent de définir l'état du cours d'eau proviennent des CTMA du bassin et que ces données peuvent avoir quelques années.

M^{me} BARRE relève que le bassin du Thouet a un taux de couverture satisfaisant en termes de CTMA, elle ajoute que de nouveaux cours d'eau vont faire l'objet de futurs contrats ce qui permettra d'avoir une couverture encore plus importante.

M. ANTOINE informe que les AAPPMA du Maine-et-Loire, concernées par les expérimentations d'abaissement d'ouvrages sur le Thouet, se sont montrées satisfaites du travail réalisé et de l'évolution des milieux.

Gouvernance

M^{me} BARRE remarque que sur la carte récapitulative « Gouvernance », les cours d'eau couverts par le CTMA de l'Argenton sont plus importants que le linéaire présenté avec en plus l'amont du Dolo, de la Madoire et de l'Argenton.

M. HARDY ajoute que les périmètres des OUGC ne sont pas exacts sur la limite sud du bassin.

La carte « Gouvernance » sera mise à jour au vu des remarques émises et les Aires d'Alimentation des Captages (AAC) seront également ajoutées afin d'avoir une vision des périmètres couverts par des programmes de reconquête des eaux sur les bassins des captages AEP.

Coûts de la gestion de l'eau

Une analyse des coûts de la gestion de l'eau sur les 10 dernières années a été réalisée à l'échelle des trois départements du bassin en se basant sur les interventions de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne.

M^{me} BARRE indique que les données transmises par l'Agence de l'Eau ont été triées en partie et qu'elles ne sont pas homogènes à l'échelle des trois départements. Elle ajoute que certains programmes n'ont pas été pris en compte dans l'analyse, comme par exemple les programmes de Mesures Agro Environnementales (MAE).

L'analyse des coûts va être actualisée afin d'avoir une vision globale à l'échelle des trois départements et il sera indiqué que certains programmes agricoles ne sont pas pris en compte dans l'analyse.

Les Objectifs de Gestion

Justine RICHARD présente les objectifs de gestion qui ont été définis lors des commissions thématiques du SAGE.

Sur l'objectif « Atteindre l'équilibre des besoins et des ressources », M^{me} BARRE remarque qu'il serait intéressant que l'aspect « tous usages » ressorte afin de montrer que cet objectif ne concerne pas que le monde agricole.

Sur l'objectif « Améliorer l'état des eaux vis-à-vis des nitrates et des pesticides », elle propose que soit ajoutée la notion d'atteinte du bon état en plus de la notion d'amélioration.

Enfin, M^{me} BARRE suggère que pour l'objectif « Améliorer la connaissance des plans d'eau et intervenir sur ceux qui sont impactants » il soit précisé « sur le milieu aquatique » afin d'identifier sur quoi les plans d'eau peuvent avoir une incidence.

Après échanges, les membres du Bureau de la CLE proposent que pour ces trois objectifs les formulations suivantes soient soumises à la CLE :

- **« Atteindre l'équilibre des besoins et des ressources pour tous les usages »**

- **« Améliorer l'état des eaux vis-à-vis des nitrates et des pesticides et poursuivre les efforts une fois le bon état atteint »**
- **« Améliorer la connaissance des plans d'eau et intervenir sur ceux qui sont impactants pour les milieux aquatiques »**

Les membres du Bureau de la CLE échangent sur la définition d'un objectif lié au « Loisir », les membres des commissions thématiques s'étant interrogés sur la nécessité d'en définir un.

M^{me} MARTIN remarque qu'un enjeu « Loisir/Tourisme » avec une approche économique, diffère des autres objectifs qui ont une approche plus écologique. Elle ajoute que si cet objectif est défini, il pourrait permettre de valoriser la découverte des milieux naturels par les touristes mais aussi la population locale.

M. CUBAUD propose que ce dernier soit lié à l'objectif communication du SAGE avec une approche valorisation du patrimoine.

Les membres du Bureau de la CLE suggèrent que cet objectif soit intégré à celui de la communication (« Communiquer pour mettre en œuvre le SAGE ») dans lequel pourrait être développée une approche patrimoniale. Cette proposition sera faite aux membres de la CLE.

2. Cahier des charges de l'étude de « Préfiguration de la mise en œuvre de la compétence GEMAPI sur le bassin du Thouet »

Pierre PÉAUD rappelle que, suite aux sollicitations de collectivités du bassin, les membres de la CLE ont validé le principe du portage d'une étude sur la mise en œuvre de la compétence GEMAPI sur le bassin du Thouet. Une réunion d'information a été organisée auprès des EPCI à Fiscalité Propre et des syndicats « milieux aquatiques » afin de leur rappeler le contexte de la GEMAPI et les informer de la décision de la CLE concernant le portage de l'étude.

Il indique que le projet de cahier des charges a été envoyé aux membres du Bureau avant la séance et propose de détailler son contenu afin que chacun puisse faire part de ses observations avant validation (cf. présentation).

La phase 1 de l'étude consistera en la réalisation de l'état des lieux de l'exercice actuel des compétences liées à la GEMAPI et des fonctionnements des collectivités du bassin.

M. CUBAUD demande que dans le descriptif des moyens humains des collectivités, on puisse distinguer les moyens liés à la compétence GEMAPI des autres.

M. BIGOT souhaite que l'état des lieux mette également en avant les obligations des collectivités et plus particulièrement que soient identifiés les ouvrages en gestion, que peuvent avoir les collectivités, sans qu'elles en soient propriétaires.

Ces deux remarques seront ajoutées au cahier des charges.

La phase 2 de l'étude consistera en la définition de scénarii sur la mise en œuvre de la GEMAPI sur le bassin du Thouet.

Les membres du Bureau de la CLE ne souhaitent pas que soit indiqué dans le cahier des charges un nombre de scénarii. Le prestataire pourra ainsi proposer autant de scénarii que nécessaire.

M. BIGOT relève que certains syndicats actuels peuvent avoir des compétences autres que celles liées aux milieux aquatiques, il sera donc important que le prestataire guide les collectivités dans le devenir de ces compétences.

Concernant la durée de l'étude, les membres du Bureau de la CLE s'interrogent sur la possibilité de réaliser ce travail en 7 mois au vu du calendrier et de la création de nouveaux EPCI-FP au 1^{er} janvier 2017. Il est proposé d'allonger la durée de l'étude à 10 mois avec comme objectif final juin 2017. La répartition des phases de l'étude serait la suivante :

- Phase 1 « état des lieux » : 5 mois
- Phase 2 « proposition de scénarii » : 3 mois
- Phase 3 « Mise en œuvre du scénario retenu » : 2 mois

Toutefois les candidats pourront proposer dans leurs offres un découpage différent entre les trois phases.

Le cahier des charges de l'étude est validé (remarques prises en compte). La consultation des entreprises aura lieu en juin-juillet 2016 pour un lancement d'étude en septembre 2016.

3. Préparation de la CLE du 1^{er} juin 2016

Pierre PÉAUD indique que l'ordre du jour de la prochaine CLE sera le suivant :

- Validation du compte rendu de la CLE du 4 février 2016
- Élection Bureau de la CLE (collège des collectivités)
- Validation du diagnostic du SAGE
- Cahier des charges de l'étude GEMAPI
- Validation de la méthodologie d'expertise terrain – Cartographie des cours d'eau 79
- Sollicitations Chambres d'Agriculture 49 et 79 (cf. point ci-dessous)
- Questions diverses

M. NADAL indique que pour la réalisation de la cartographie des cours d'eau 79 une méthodologie d'expertise terrain a été définie. Elle sera présentée le 25 mai au comité technique « cartographie cours d'eau » ainsi que le guide d'entretien des cours d'eau élaboré par la DDT 79. Ces différents documents seront également présentés lors de la CLE.

4. Questions diverses

M. CUBAUD et M. DEVAUD informent les membres de la CLE qu'une rencontre entre le Président de la Chambre d'Agriculture 79 et M. CUBAUD a eu lieu le 18 mai afin d'échanger sur les volumes prélevables et la volonté de la Chambre d'Agriculture de porter un Contrat Territorial de Gestion Quantitative (CTGQ) sur le bassin Thouet-Thouaret-Argenton.

Ils précisent qu'une rencontre a également eu lieu entre la Chambre d'Agriculture 49 et la Communauté d'Agglomération Saumur Loire Développement en tant que structure coporteuse du SAGE.

M. HARDY complète en indiquant que les Chambres d'Agriculture 49 et 79 souhaitent s'associer pour porter un CTGQ sur le bassin Thouet-Thouaret-Argenton en cohérence avec l'OUGC-TTA. Il ajoute que la mise en place d'un CTGQ permettrait de mettre en place des actions agricoles d'économies d'eau dans un objectif d'atteinte des volumes prélevables.

Les Chambres d'Agricultures souhaiteraient donc que la CLE se positionne sur le portage du CTGQ.

M. CUBAUD propose qu'un point soit ajouté à l'ordre du jour de la CLE du 1^{er} juin. Les courriers de sollicitations des Chambres d'Agriculture seront transmis aux membres de la CLE afin qu'ils puissent en prendre connaissance. L'avis de la CLE sera sollicité afin qu'une réponse soit apportée aux Chambres d'Agriculture.

Mme BARRE conclut en indiquant que les Chambres d'Agriculture devront par la suite se rapprocher de l'Agence de l'Eau, sous réserve d'un avis positif de la CLE.

Aucune autre question n'étant soulevée, M. CUBAUD remercie les participants de la réunion pour leurs contributions et lève la séance.



Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin versant du Thouet



Bureau de la CLE - 19/05/2016 -



Ordre du jour



1. Présentation du diagnostic du SAGE
2. Cahier des charges de l'étude « GEMAPI »
3. Préparation de la CLE du 1^{er} juin 2016
4. Questions diverses



Ordre du jour



1. **Présentation du diagnostic du SAGE**
2. Cahier des charges de l'étude « GEMAPI »
3. Préparation de la CLE du 1^{er} juin 2016
4. Questions diverses

Schéma d'Aménagement de Gestion des Eaux du bassin versant du Thouet



Restitution du diagnostic
Bureau de la CLE, 19 mai 2016





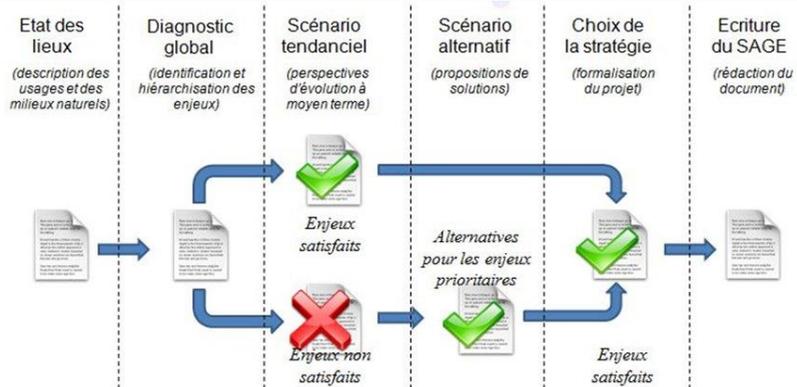
Déroulement de la présentation

Les points essentiels du diagnostic

Validation des objectifs



La procédure de réalisation du SAGE



SAGE du bassin du Thouet	Oct 15	Nov 15	Déc 15	Janv 16	Fev 16	Mars 16	Avr 16	Mai 16	Jun 16
Complément à l'état initial									
Diagnostic global									
Cellule d'animation	1								
Bureau	2	3			5			7	
Commissions thématiques				4		6			
CLE									8



Enjeu Ressource en eau



Des problèmes d'étiages très marqués sur les eaux superficielles

Caractéristique naturelle du secteur, mais **renforcée** par les prélèvements en rivière (incidence particulière sur l'Argenton et le Thouaret)

Des **impacts sur les milieux aquatiques** (réduction des habitats, diminution des concentrations en oxygène, assècs en têtes de BV,...)

Risque de non atteinte du bon état du fait de l'hydrologie sur l'ensemble des cours d'eau



Des ressources souterraines globalement à l'équilibre mais certaines en mauvais état quantitatif, à préserver

Présence d'aquifères protégés prioritaires pour l'AEP, mais peu concernés par les prélèvements dans le périmètre du SAGE

Mauvais état quantitatif du **Cénomannien libre** et du **Jurassique libre** (objectif BE 2021), qui concernent **13 champs captant** sur le territoire du SAGE (secteurs Dive et Thouet aval).
(À noter que les secteurs les plus problématiques de la nappe du Cénomannien sont hors du périmètre du SAGE)



Enjeu Ressource en eau



Un déséquilibre chronique entre ressources et prélèvements

Justifie le classement en ZRE

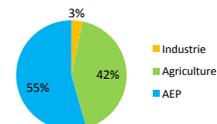
Prélèvements AEP : **13,7 Mm³** en 2014, concentrés à l'Est du territoire

Prélèvements industriels : **0,8 Mm³** en 2014 -> marginal

Prélèvements agricoles : **11,9 Mm³** en année sèche, **10,2 Mm³** en année humide

Attention : sur la seule partie Ouest du territoire, le plan de prélèvements de l'OUGC Thouet fait état de 9,9 Mm³ prélevés pour l'agriculture en 2016, toute origine confondue.

Répartition des volumes année 2013



Incidences :

❖ A l'Est, sollicitation des ressources souterraines pour l'AEP et l'irrigation : nappes majoritairement en bon état, mais **vigilance** (notamment la nappe du Jurassique libre)

A mentionner : incidences indirectes sur les eaux superficielles du fait de relations nappes/ rivières

❖ A l'Ouest, incidence des **prélèvements agricoles sur les ressources superficielles**. (Les retenues déconnectées ont peu d'incidence.)

Plus de 90% de l'eau à usage AEP est restituée aux milieux, contre 50% pour l'usage agricole



Enjeu Ressource en eau



Une problématique prise en main par les acteurs locaux par le biais d'outils réglementaires et d'initiatives dans le milieu agricole

Classement en ZRE et volumes prélevables

Classement de l'ensemble du bassin (eau sout + eau sup) en ZRE
Vigilance : **les volumes prélevables ne semblent pas respectés** ni pour l'AEP (non respect de la répartition par sous-bassin), ni pour l'industrie, ni pour l'irrigation (répartition saisonnière non respectée + prélèvements à intégrer)

Initiatives agricoles en marche

OUGC du Thouet : autorisation unique de prélèvement pour la campagne 2016
Délai de 7ans pour régulariser l'ensemble des prélèvements
OUGC de la Dive : étude en cours
Coopérative de l'eau : recensement des plans d'eau agricoles et participation au projet d'atteinte des volumes prélevables

Peu d'efforts d'économie d'eau (hors agricole)

Quelques secteurs avec des **rendements de réseaux AEP** inférieurs à la moyenne
Peu d'actions de sensibilisation au **gaspillage d'eau dans les ménages**



Enjeu Ressource en eau

AFOM

Atouts :

Aquifère du Dogger : ressource souterraine substantielle et équilibrée à l'Est du territoire

Travail de l'OUGC du Thouet et initiatives dans le monde agricole pour limiter les impacts

Opportunités :

Initiatives portées par la coopérative de l'eau des Deux Sèvres pour réduire les prélèvements en rivière

Mise en place de l'OUGC de la Dive

Faiblesses :

Déséquilibre quantitatif de l'aquifère du Jurassique libre et du Cénomaniens, sources de prélèvements AEP sur le territoire

Ressources superficielles critiques en période d'étiage, phénomène renforcé par les prélèvements en rivière

Non respect des volumes prélevables saisonniers

Ouest du territoire privé de ressources souterraines

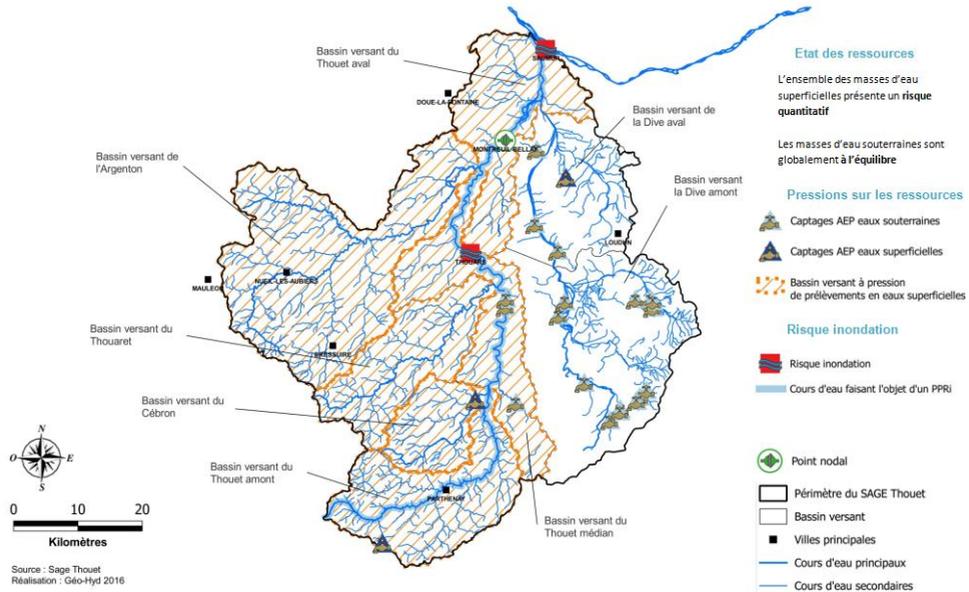
Pas d'initiatives sur les économies d'eau hors agriculture

Menaces :

Changement climatique



Enjeu Ressource en eau – carte récapitulative



Enjeu Qualité des eaux



Des masses d'eau superficielles fortement dégradées sur l'ensemble du bassin versant

- ❖ **Aucune atteinte du Bon Etat écologique** (sauf 1 ME, mais état simulé), états biologique et physico chimique dégradés
- ❖ **Aucune amélioration** des états depuis l'évaluation de 2007, quelques dégradations



Des masses d'eau souterraines vulnérables à préserver

- ❖ 4 des 10 nappes du territoire en **mauvais état chimique** (nappes libres)
- ❖ Nappes utilisées pour **l'alimentation en eau potable**



Enjeu Qualité des eaux



Plusieurs types de contaminations

Nitrates

Pollution de l'Est du bassin, sur le bassin de la Dive (nappes et cours d'eau)
 Risque de transfert important sur ce secteur:
Pression azotée élevée (liée aux cultures en place sur cette partie du territoire) et **vulnérabilité au lessivage**.

Phytosanitaires

Risque de transfert sur certains secteurs du bassin sensibles au ruissellement
Vigilance sur les zones de cultures pérennes (viticulture sur le Thouet aval notamment)

Phosphore

Contamination sur l'ensemble du bassin mais plus marquée à l'Ouest, liée à une forte pression phosphorée (**sols chargés en phosphore** naturellement et du fait d'épandages d'effluents agricoles) et à une **vulnérabilité au ruissellement**.

Matières organiques dissoutes

Contamination de l'ensemble du bassin, plus marquée à l'Ouest.
 Les transferts depuis les **sols chargés en matière organique** sont les sources prépondérantes de pollution.



Enjeu Qualité des eaux



Des impacts sur l'alimentation en eau potable

Captages classés prioritaires

Eaux souterraines :

Aquifère du Dogger (pollution par les nitrates et les pesticides)

Eaux superficielles :

Retenue du Cébron (pollution carbone organique et phosphore) et **Fontaine de Son** (nitrates)

Thématique prise en main par l'entrée « eau potable » :

Mise en place de programmes de reconquête de la qualité des eaux sur les bassins d'alimentation des captages, programmes Re-Source ou ZSCE

Néanmoins **pas d'approche « bassin versant de masse d'eau »** pour traiter des problèmes de contamination des eaux



Enjeu Ressource en eau

AFOM

Atouts :

Bien que peu prélevés sur le SAGE, présence d'aquifères protégés, réservés à l'AEP (Dogger, Cénomaniens, Jurassique et infra-Toercien)

Pressions polluantes issues de l'assainissement limitées, quasi-totalité des ouvrages conformes

Faiblesses :

Qualité physico-chimique des eaux superficielles dégradée sur l'ensemble du bassin (phosphore, matières organiques, nitrates sur la Dive, pesticides).
Pas de tendance à l'amélioration.

Qualité chimique d'une partie des aquifères du bassin dégradée par les nitrates et/ou les pesticides

Contamination des eaux brutes des captages d'eau potable : retenue du Cébron, aquifères du Dogger libre et captif

Pression polluante d'origine agricole importante sur l'ensemble du territoire (nitrates, pesticides), et plus particulièrement à l'Est

Sols chargés en phosphore et en matières organiques et risques de transferts importants, particulièrement à l'Ouest

Quelques points de rejets toxiques à surveiller



Enjeu Ressource en eau

AFOM - suite

Atouts :

Programmes de reconquête de la qualité des eaux en cours de mise en œuvre sur les bassins des captages pollués

Bonne dynamique sur le bassin du Cébron

Faiblesses :

Manque de dynamique sur certains secteurs : peu d'adhésion à certains programmes d'actions
Manque de dynamique sur certains secteurs : peu d'adhésion à certains programmes d'actions

Opportunités :

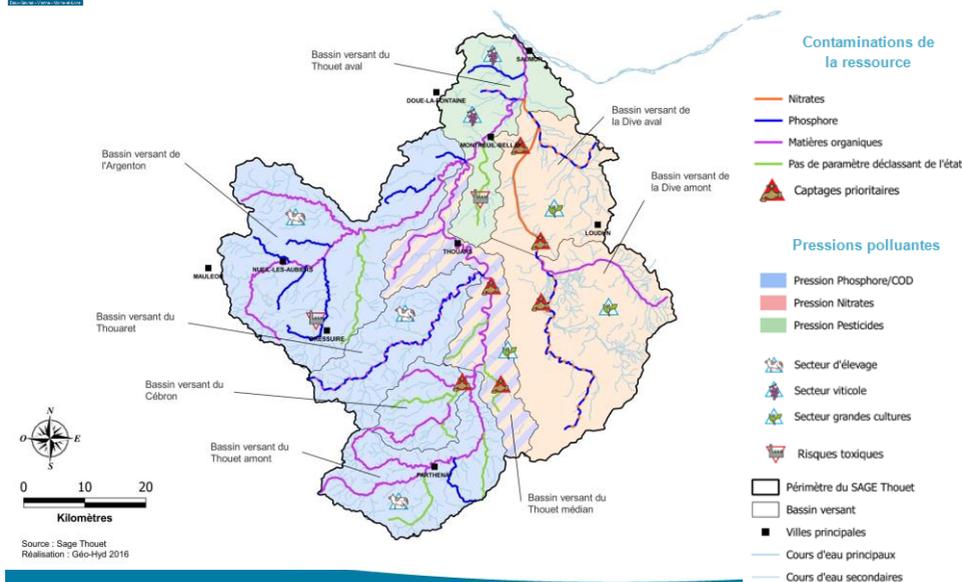
Dispositif Re-Source sur la région Poitou-Charentes

Menaces :

Recul des surfaces en prairie et de l'élevage au profit des grandes cultures, plus consommatrices en intrants



Enjeu Qualité des eaux – carte récapitulative



Enjeu Milieux aquatiques



Indicateurs biologiques déclassant sur l'ensemble du bassin

Aucun bon état biologique mesuré sur le bassin
-> IPR très dégradé, IBD IBMR et IBG également dégradés

C'est l'**accumulation de plusieurs impacts** qui induit une perte des fonctionnalités biologiques des cours d'eau (habitat, reproduction,...) et donc la structuration des peuplements biologiques.

- ❖ **Sévérité des étiages**, entraînant une segmentation des milieux et aggravant les phénomènes d'eutrophisation
- ❖ Dégradation de la **morphologie du cours d'eau**, et donc réduction des habitats et des zones de reproduction
- ❖ Atteinte à la **continuité du cours d'eau**, induit un cloisonnement des milieux et limite la libre circulation, impacte aussi de développement de certains habitats
- ❖ **Pollution des eaux** (phosphore, nitrates, carbone organique) qui favorise l'eutrophisation et réduit la diversité biologique.



Enjeu Milieux aquatiques



Problématique majeure de morphologie et continuité

Morphologie

Pas de bilan REH sur l'ensemble des masses d'eau, nombreuses altération sur les cours d'eau prospectés (continuité, lit mineur, ligne d'eau,...)
Risque morphologique sur **22 des 33 masses d'eau**

Continuité

Taux d'étagement très élevés sur le **Thouet** et l'**aval de l'Argenton**
Taux de fractionnement très élevés sur l'**amont du Thouet**, l'**amont de l'Argenton**, le **Thouaret** et la **Dive amont**

Taux d'étagement: somme hauteurs de chute/ dénivelé cours d'eau

Taux de fractionnement : somme hauteurs de chute/ linéaire du cours d'eau. Plus adapté aux cours d'eau en tête de bassin

Les taux d'étagement et de fractionnement des masses d'eau ont été renseignés dans le diagnostic

Objectif : obtenir des **tronçons d'écoulement libre** en travaillant à la fois sur les ouvrages et sur la restauration morphologique



Enjeu Milieux aquatiques



Multiplicité des plans d'eau à l'Ouest du territoire : des impacts à prendre en compte

1 **Inventaire précis** à mettre en place

2 Plans d'eau à classer par niveaux d'impacts :

Les étangs **potentiellement impactant** sont connectés au cours d'eau. Ensuite, la **gestion du plan d'eau** déterminera pour beaucoup le niveau d'impact potentiel



Un patrimoine à préserver

- ❖ Nombreuses **espèces floristiques et faunistiques protégées**
- ❖ Présence d'**espèces exotiques envahissantes**
- ❖ Présence de **zones humides** sur l'ensemble du territoire. Les inventaires n'ont pas encore été menés sur l'ensemble du bassin, et il n'y a pas encore de plan de gestion spécifique à ces espaces.
- ❖ Des **têtes de bassin versant** à préserver. Dans un premier temps, il faudra s'arrêter à une définition commune pour la délimitation de ces espaces.



Enjeu Milieux aquatiques

AFOM

Atouts :

Richesse biologique de certains secteurs du bassin, notamment les têtes de bassin versant

Initiatives de restauration hydro-morphologique par le biais de contrats territoriaux milieux aquatiques (Thouet, Thouaret, Argenton, Dive)

Faiblesses :

Etat biologique déclassant sur l'ensemble des masses d'eau du bassin

Etats fonctionnels dégradés, notamment pour la fonction reproduction

Altérations morphologiques sur la majorité des cours d'eau, principalement au niveau du lit mineur
Manque de connaissance homogène à l'échelle du SAGE

Nombreux obstacles à l'écoulement limitant la libre circulation piscicole et le transport des sédiments

Sévérité des étiages qui segmente les milieux et aggrave les problèmes d'eutrophisation



Enjeu Milieux aquatiques

AFOM - suite

Atouts :

Richesse biologique sur certains plans d'eau

Nombreuses zones humides, inventaires en cours

Faiblesses :

Multiplicité des plans d'eau, particulièrement à l'Ouest du territoire, potentiellement impactants
Manque de connaissance homogène à l'échelle du SAGE

Moins de la moitié du territoire inventorié pour les zones humides, pas de procédures de gestion après inventaire

Pas de logique "bassin versant" dans les contrats milieux aquatiques du territoire, et tous les cours d'eau du bassin ne sont pas concernés

Opportunités :

Prise en compte de l'aspect "bassin versant" dans les futurs contrats milieux

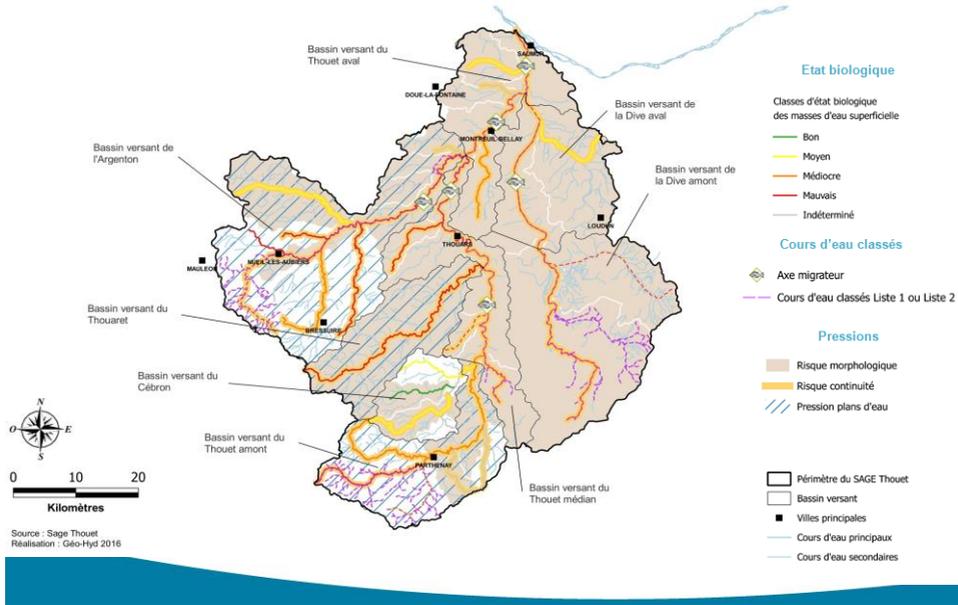
Menaces :

Changement climatique

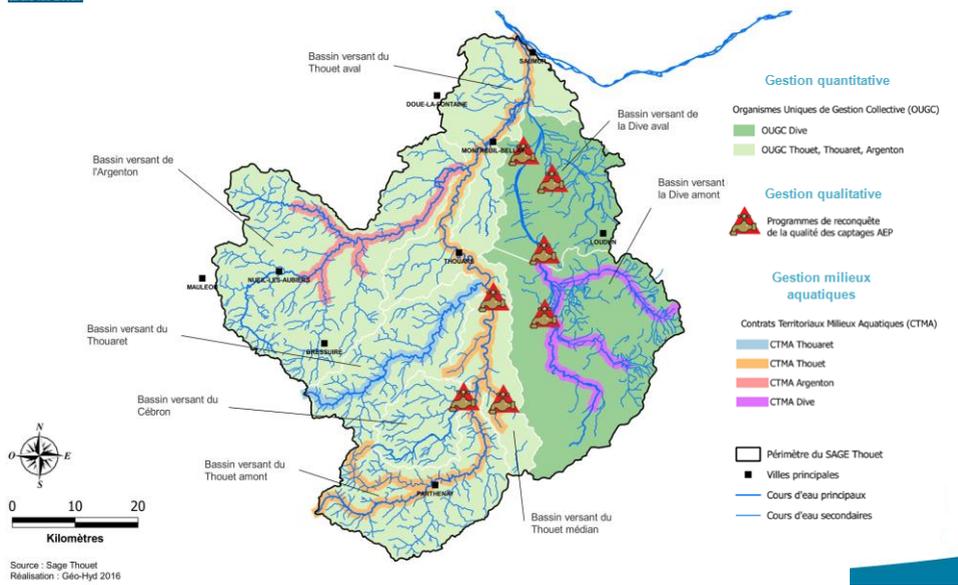
Espèces exotiques envahissantes menace pour les peuplements endémiques



Enjeu Milieux aquatiques – carte récapitulative



Enjeu Gouvernance – carte récapitulative





Coûts de la gestion de l'eau

Il n'a pas été possible de localiser précisément les travaux financés par l'Agence à l'intérieur ou à l'extérieur du périmètre du SAGE.

Il a donc été décidé de présenter les informations à l'échelle des 3 départements concernés par le SAGE (Deux-Sèvres, Vienne et Maine et Loire). Cela induit donc des biais importants, mais permet de présenter les grandes lignes d'investissement sur cette zone.

Dépenses engagées depuis 10 ans :

Programme d'intervention	Période	Montant des travaux	Aides Agence de l'eau
9 ^{ème} programme	2007 - 2012	414 208 544	128 397 110
10 ^{ème} programme	2013 - 2018	118 383 551	50 847 293

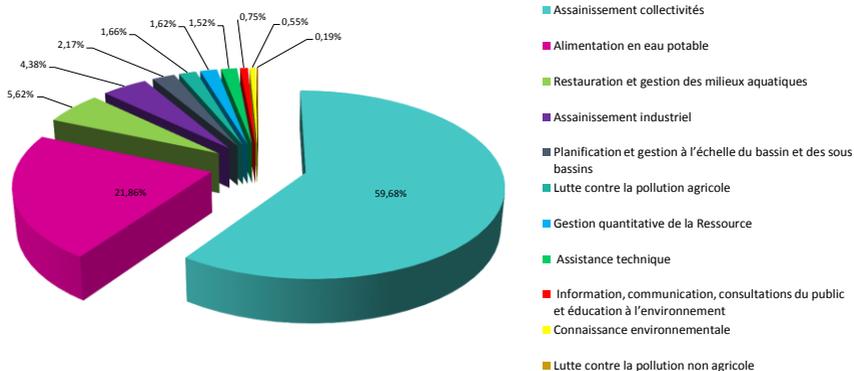
Part d'autofinancement de 66% (intègre les autres aides disponibles : subventions des collectivités territoriales, financement européen)

L'extrapolation des données à l'échelle du périmètre du SAGE rend compte d'un investissement de **90 millions d'€** sur 10 ans.



Coûts de la gestion de l'eau

Dépenses par grandes thématiques de l'eau



Détails des financements :

Assainissement : ouvrages (72%) et réseaux (28%)

Eau potable : infrastructures (92%), protection ressource (8%)

Milieux aquatiques : contrats territoriaux (80%, dont zones humides 6%), poissons migrateurs (6%)



Les objectifs de gestion

Objectifs issus des discussions lors de la session des **commissions thématiques** de mars 2016

ENJEU RESSOURCE EN EAU

- ❖ Atteindre l'équilibre des besoins et des ressources
- ❖ Economiser l'eau

ENJEU QUALITÉ DES EAUX

- ❖ Améliorer l'état des eaux vis-à-vis des nitrates et des pesticides
- ❖ Atteindre le bon état des eaux vis-à-vis des matières organiques et oxydables et du phosphore, notamment en améliorant les connaissances sur les zones d'érosion
- ❖ Améliorer les connaissances sur les toxiques et les polluants émergents
- ❖ Reconquérir la qualité des eaux brutes destinées à la production d'eau potable

ENJEU MILIEUX AQUATIQUES

- ❖ Restaurer conjointement la continuité écologique et l'hydromorphologie des cours d'eau
- ❖ Améliorer la connaissance des plans d'eau et intervenir sur ceux qui sont impactants



Les objectifs de gestion

ENJEU BIODIVERSITÉ

- ❖ Identifier, préserver et restaurer les zones humides
- ❖ Identifier, préserver et restaurer les têtes de bassin versant

ENJEU SENSIBILISATION ET COMMUNICATION

- ❖ Communiquer pour mettre en œuvre le SAGE
- ❖ Constituer des réseaux d'acteurs sur les thématiques du SAGE

ENJEU GOUVERNANCE

- ❖ Pérenniser l'action du SAGE en phase de mise en œuvre
- ❖ Accompagner les acteurs locaux dans la mise en œuvre du SAGE
- ❖ Suivre et évaluer la mise en œuvre du SAGE

L'ENJEU LOISIR nécessite-t-il la rédaction d'un objectif propre ?



Ordre du jour



1. Présentation du diagnostic du SAGE
2. **Cahier des charges de l'étude « GEMAPI »**
3. Préparation de la CLE du 1^{er} juin 2016
4. Questions diverses

Étude de préfiguration de la mise en œuvre de la compétence GEMAPI

2. Étude GEMAPI

Sollicitations faites au SAGE par plusieurs collectivités du bassin pour le portage d'une étude globale (juridique, financière, ressources humaines, gouvernance, ...) à l'échelle du bassin versant du Thouet, visant à définir les potentielles modalités de mise en œuvre de la compétence GEMAPI

CLE du 4 février 2016 :

- Validation du portage de l'étude « GEMAPI » par le SAGE
- Organisation d'une réunion d'information avec les collectivités du bassin

Réunion d'information du 7 avril 2016 :

- Structures invitées : EPCI-FP, Syndicat « milieux aquatiques », AELB, DDT(s), Régions, Départements
- Présentation du contexte de la GEMAPI par les services de l'État
- Information du portage de l'étude par le SAGE

Étude de préfiguration de la mise en œuvre de la compétence GEMAPI

2. Étude GEMAPI

Projet de cahier des charges de l'étude transmis aux structures invitées à la réunion d'information par mail et courrier le 29 avril 2016 et aux membres du Bureau de la CLE par mail le 4 mai 2016

Contenu du projet de cahier des charges « GEMAPI »

Préambule

Contexte

- Contexte législatif : Loi MAPTAM et loi NOTRe / SDAGE et SAGE
- Périmètre de l'étude : EPCI-FP et syndicats « milieux aquatiques »

Objet de la consultation :

Appréhender les modalités et les conséquences financières, techniques, juridiques et organisationnelles de la mise en œuvre de la compétence GEMAPI pour les différentes collectivités du bassin du Thouet

Tranche ferme

- Phase 1 : état des lieux
- Phase 2 : proposition de scénarii

Tranche conditionnelle

- Phase 3 : mise en œuvre du scénario validé collectivement



Étude de préfiguration de la mise en œuvre de la compétence GEMAPI

2. Étude GEMAPI

Phase 1 : état des lieux

Décrire l'exercice actuel des compétences entrant dans le champ de la GEMAPI et le fonctionnement des collectivités présentes sur le bassin du Thouet

Pour chaque collectivité du bassin (EPCI-FP et syndicat « milieux aquatiques ») :

- Périmètre de la collectivités / articulation entre les structures : chevauchement des collectivités, adhésion des EPCI-FP dans les syndicats « milieux aquatiques », ...
- Rôles et missions des collectivités : statuts, compétences, actions réalisées ou prévues, ... (seront listées également les compétences exercées n'entrant pas dans le cadre de la GEMAPI)
- Fonctionnement de la collectivité (comité, bureau, adhérents, ...)
- Analyses financières sur les 5 derniers années (budgets, comptes administratifs, cotisations, coûts des actions, financeurs, endettements, ...)
- Moyens humains et techniques
- Le patrimoine de la collectivité lié aux milieux aquatiques (propriétaires d'ouvrages, zones humides, ...)



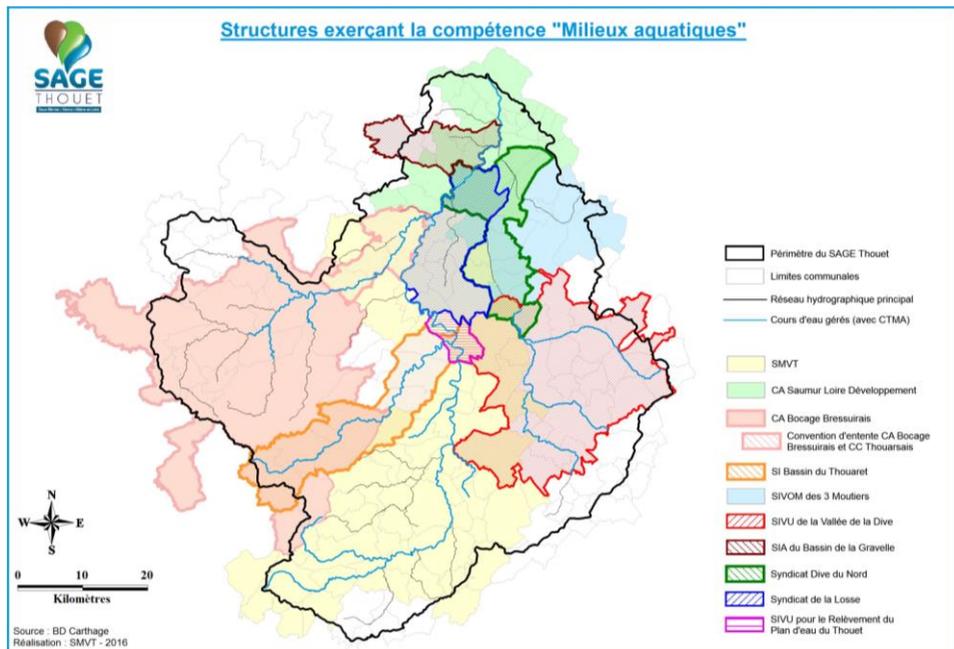
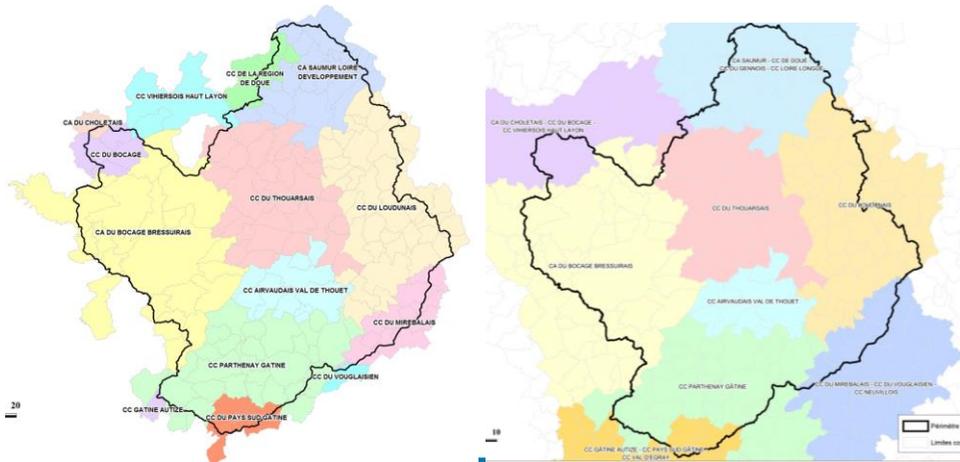
Étude de préfiguration de la mise en œuvre de la compétence GEMAPI

2. Étude GEMAPI

Phase 1 : état des lieux

Rencontre physique avec chaque collectivité :

- 13 EPCI-FP actuellement (9 EPCI-FP au 1^{er} janvier 2017)
- 8 collectivités ayant des compétences en lien avec la GEMAPI (syndicats « milieux aquatiques »)



Étude de préfiguration de la mise en œuvre de la compétence GEMAPI

2. Étude GEMAPI

Phase 1 : état des lieux

Les rencontres permettront au prestataire d'échanger avec les EPCI-FP sur leurs souhaits et attentes vis-à-vis de la compétence GEMAPI.

Cette phase d'état des lieux permettra également de mettre en avant les territoires orphelins sans exercice de la compétence à l'heure actuelle.

Phase 2 : proposition de scénarii

Proposition de scénarii pour l'exercice de la compétence GEMAPI sur le bassin du Thouet.

Mise en avant des forces, faiblesses, opportunités, menaces et conséquences (juridiques, techniques, financières, ...) pour permettre aux collectivités d'avoir une vision globale.

Les scénarii pourront proposer la création ou l'évolution des structures en EPTB ou EPAGE et devront s'assurer d'une cohérence à l'échelle des bassins hydrographiques et d'une logique de solidarité amont-aval.

**Comité de pilotage : Présentation des scénarii pour échanges et débats
Validation collective d'un scénario**



Étude de préfiguration de la mise en œuvre de la compétence GEMAPI

2. Étude GEMAPI

Phase 3 : Mise en œuvre du scénario validé collectivement (TRANCHE CONDITIONNELLE)

Rédaction d'un rapport présentant les différentes étapes (administratives, techniques, organisationnelles, ...) à suivre pour mettre en place les différentes structures qui devront exercer la compétence GEMAPI.

Mise en avant des évolutions des structures actuelles et des prises de décisions qu'elles seront amenées à prendre.

Proposition de calendrier pour l'enchaînement des différentes étapes.

Éléments disponibles :

La cellule d'animation du SAGE reprendra contact avec les collectivités pour leur rappeler l'objet et l'organisation de l'étude ainsi que pour la récupération de premiers éléments pour la phase « état initial » (rapports d'activités, statuts, ...)



Étude de préfiguration de la mise en œuvre de la compétence GEMAPI

2. Étude GEMAPI

Modalités de l'étude

Suivi de l'étude :

- Comité de pilotage de l'étude (membres de la CLE + collectivités concernées)
- CLE

Réunions prévues

- Réunion de cadrage et de prise de contact
- COPIL : présentation de la méthodologie et du calendrier
- COPIL : présentation état des lieux (fin phase 1)
- COPIL : présentation des scénarii (phase 2)
- COPIL : réunion validation d'un scénario (fin de phase 2)
- CLE : présentation des résultats de la phase 1 et 2
- + en phase 1 : rencontres individuelles avec les collectivités (13 EPCI-FP et 8 syndicats)

Tranche conditionnelle :

- COPIL : présentation de la mise en œuvre du scénario retenu
 - CLE : présentation de la mise en œuvre du scénario retenu
- 

Étude de préfiguration de la mise en œuvre de la compétence GEMAPI

2. Étude GEMAPI

Modalités de l'étude

Documents attendus

Phase 1 état des lieux :

- Rapport présentant l'exercice de la compétence à l'heure actuelle
- Par collectivité, réalisation d'une fiche synthétique décrivant les éléments recueillis
- Comptes rendus des échanges lors des rendez-vous avec les collectivités

Phase 2 : proposition de scénarii

- Rapport présentant en détail les différents scénarii

Phase 3 : mise en œuvre du scénario validé

- Rapport présentant les différentes étapes (techniques, administratives, organisationnelles, ...) et le calendrier à mettre en œuvre pour la mise en place du scénario retenu
- 

Étude de préfiguration de la mise en œuvre de la compétence GEMAPI

Modalités de l'étude

Durée de l'étude :

- Tranche ferme
 - ✓ Phase 1 « état des lieux » : 4 mois ?
 - ✓ Phase 2 « proposition de scénarii » : 2 mois ?
- Tranche conditionnelle
 - ✓ 1 mois ou délai à proposer par le prestataire ?

Durée de l'étude ???

Remarque DDT 49 (réunion information) : délai semble court en sachant que les nouveaux EPCI-FP auront besoin de temps début 2017 pour se mettre en place.

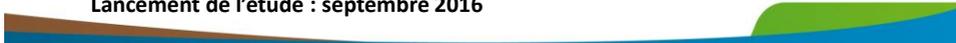
Suite à donner :

Présentation du cahier des charges à la CLE du 1er juin 2016

Lancement de la consultation : juin 2016

Choix du prestataire : août 2016 (CAO)

Lancement de l'étude : septembre 2016



Ordre du jour



1. Présentation du diagnostic du SAGE
2. Cahier des charges de l'étude « GEMAPI »
3. **Préparation de la CLE du 1er juin 2016**
4. Questions diverses



Préparation de la CLE du 1^{er} juin 2016

3. Préparation CLE 01/06/2016

Ordre du jour de la CLE :

- Validation du compte rendu de la CLE du 4 février 2016
- Élections « Bureau de la CLE » (collège des collectivités)
- Validation du diagnostic du SAGE (GÉO-HYD)
- Cahier des charges de l'étude « GEMAPI »
- Validation de la méthodologie d'expertise terrain – Cartographie des cours d'eau 79 (DDT)
- Questions diverses

Élections « Bureau de la CLE »

2 sièges vacants au sein du collège des collectivités territoriales

- Mme Françoise BELY : Région Poitou-Charentes
- M. Robert GIRAULT : Commune de La Coudre

Diagnostic du SAGE

Présentation du diagnostic et validation

Envoi du document par mail aux membres de la CLE et partenaires techniques



Préparation de la CLE du 1^{er} juin 2016

3. Préparation CLE 01/06/2016

Étude « GEMAPI »

Présentation du cahier des charges de l'étude / calendrier

Envoi du projet de cahier des charges par mail

Cartographie des cours d'eau 79

Prochain comité technique « cartographie des cours d'eau » le 25 mai 2016

- Présentation du guide d'entretien des cours d'eau
- Nettoyage technique de la cartographie
- Présentation et validation de la méthodologie d'expertise terrain

En CLE validation de la méthodologie d'expertise terrain





Ordre du jour



1. Présentation du diagnostic du SAGE
2. Cahier des charges de l'étude « GEMAPI »
3. Préparation de la CLE du 1er juin 2016
4. **Questions diverses**



Merci de votre attention